

# LE RÉPUBLICAIN

Le N° 5 Cent



## DU RHONE

### JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

Le N° 5 Cent

#### INSERTIONS-ANNONCES

Chronique locale...  
Reclames...  
Annonces anglaises...  
Les annonces sont reçues à l'agence de publicité V. Fournier  
14, rue Confort, à Lyon

#### ADMINISTRATION

73, rue de la République, aux bureaux du COURRIER DE LYON  
Rédaction: (de 7 h. à minuit) 14, rue de la Belle-Cordière

#### ABONNEMENTS

Trois mois Six mois  
Lyon et départements limitrophes... 5 fr. 10 fr.  
Autres départements... 7 fr. 14 fr.  
Etranger et Union postale... 10 fr. 18 fr.  
Pour tout ce qui concerne l'administration, s'adr. à M. l'administrateur,  
73, rue de la République, 73

#### BOURSE DE PARIS

Table with columns for various financial instruments and their prices. Includes entries like 'Cred. Lyonnais', 'Union générale', 'Nord-Espagne', etc.

#### Télégrammes

DE NUIT  
Spécial du REPUBLICAIN DU RHONE

#### CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 24 juin.  
Un conseil des ministres s'est tenu dans la matinée à l'Élysée. Il s'est occupé spécialement des affaires d'Égypte.

M. Léon Say raconte son entrevue avec la commission du budget et constate que tous les rapports pourraient être déposés du 3 au 5 juillet et que la discussion pourrait commencer le 8 juillet et se terminer le 25.

Après le conseil, une conférence a eu lieu entre lord Lyons et M. de Freycinet.

La conférence a déterminé les pouvoirs de ses membres, et après les avoir échangés, a voté officiellement sa constitution à la porte.

Un secret absolu sera gardé sur les délibérations qui seront activement poursuivies.

#### NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Paris, 24 juin.

#### La commission de l'armée

La sous-commission de l'armée, réunie hier, pense que les chiffres des ajournés placés dans des services auxiliaires doivent être majorés de 200.

Elle croit que la taille doit être élevée d'un centimètre, ce qui ne diminuera le contingent que de 2,500 hommes.

Elle est d'avis que le chiffre de 9,000 hommes, donné par le général Billot pour les engagés volontaires, est trop faible et ne contient pas les engagés de l'armée de mer.

#### FEUILLETON DU REPUBLICAIN DU RHONE

#### FABIENNE

(NOUVELLE)

Il trouve peut-être qu'elle n'est pas assez distinguée pour un savant comme lui, qui fait des écritures pour un notaire et pour des messieurs de Château-Thierry.

Le fait est qu'elle était vraiment jolie cette Fabienne, avec ses grands yeux gris bleu qui luisaient un large front, harmonieusement encadré entre des bandeaux dentelés de cheveux d'un blond fauve, son nez un peu fort à fines minces et très mobiles, sa bouche rose à lèvres charnues et d'un rose éclatant, menton et ses joues dont les rondeurs sensuelles s'agrémentaient de délicieuses fossettes, ses oreilles magnifiques, son teint d'une blancheur rosée si solide que les ardeurs même du soleil caniculaire y jetaient à peine, à la fin de l'été, un léger et temporel bistré.

La taille bien prise, ses mains suffisamment blanches, et aussi bien entretenues que le permettaient les stigmates des piqûres d'aiguilles, ses pieds cambrés, sa démarche aisée complétaient une beauté qui n'avait d'agreste que le naturel des traits et la sincérité de l'expression.

Son intelligence et son éducation étaient en harmonie avec la plastique de sa personne.

La nature, de ce côté-là, avait fait aussi pour

La sous-commission a porté ce chiffre à 15,000.

Voici les chiffres définitifs admis: contingent pendant trois ans, effectif budgétaire, 398,802 hommes; effectif permanent (chiffre du ministre), 132,500 hommes; on arrive au total de 531,302 hommes.

Dans le premier chiffre de 398,802, l'élimination demandée par le ministre pour les instituteurs, séminaristes, bacheliers, n'est pas comprise.

Dans le cas où le projet ministériel serait adopté, il faudrait déduire 12,000 hommes du chiffre total.

Un tableau contenant d'abord l'effectif calculé sur les chiffres du ministre sera autographié et ou fera ressortir au bas les modifications que la sous-commission y aura apportées. La sous-commission terminera ses travaux dès que le tableau sera prêt. Elle sera spécialement convoquée à cet effet.

#### La réforme judiciaire

M. Corentin Guyho a défendu hier, devant la commission de la réforme judiciaire, un projet transitoire qui aurait pour but de permettre d'effectuer immédiatement l'épuration du personnel de la magistrature, en attendant l'époque encore éloignée où la loi d'organisation définitive sera votée.

Ce système rallié, paraît-il, la majorité de la commission, qui serait disposée à l'adopter, si le garde des sceaux l'acceptait. Il est ainsi conçu:

« Article 1<sup>er</sup>. — A partir de ce jour, et en attendant la promulgation de la loi organique sur la magistrature, les arrêts de cours d'appel peuvent être rendus par cinq magistrats, y compris le président, tant en matière civile qu'en matière correctionnelle.

« Le nombre des magistrats sera réduit au minimum nécessaire pour constituer chaque chambre, augmenté de deux conseillers par chambre et d'un nombre de conseillers égal au nombre des départements du ressort.

« Art. 2. — Dans le délai de trois mois, un règlement d'administration publique déterminera, provisoirement, dans chaque cour et chaque tribunal, le nombre des chambres et des sièges qui peuvent dès à présent être supprimés, sans nuire à la prompte expédition des affaires.

« Art. 3. — Dans les dix mois, à partir dudit règlement d'administration publique, le garde des sceaux est autorisé à prononcer d'office à tout déplacement et toute mise à la retraite lui serait rendue nécessaire par les besoins du service.

« Cette retraite d'office sera réglée proportionnellement aux années de service et d'après les mêmes tarifs que la retraite intégrale. »

Le président de la commission a été chargé de prier le garde des sceaux de venir conférer avec la commission. En l'absence de M. Humbert, ce sera M. Varambon, sous-secrétaire d'Etat à la justice, qui viendra à la commission;

l'entrevue aura lieu aujourd'hui à une heure. Il est à peu près certain que le gouvernement accepte, sinon les termes mêmes, au moins l'économie générale du projet de M. Corentin-Guyho.

La commission de la réforme judiciaire a entendu M. Varambon sur les propositions Guillot et Corentin-Guyho. M. Varambon a déclaré que le ministre maintenait son projet, mais que, subsidiairement, il accepterait des propositions transitoires permettant, par voie de réduction, de procéder au remaniement du personnel judiciaire.

A la suite de cette discussion, MM. Varambon et Corentin-Guyho ont arrêté le texte d'une proposition modifiant la proposition de ce dernier dans le sens indiqué par M. Varambon.

#### Les récidivistes

On sait que la commission des récidivistes a admis, dans une de ses précédentes séances, le principe de la transportation. Hier elle a commencé à définir les cas où cette transportation serait applicable.

Elle a d'abord appliqué à la récidive de crime à crime, lorsque le premier crime aura entraîné une peine d'au moins un an et un jour d'emprisonnement et lorsque le second crime aura été commis dans les huit années qui auront suivi le premier.

Elle a ensuite appliqué la transportation au cas de récidive de crime à délit, lorsque le crime aura été suivi, dans les huit années, d'une double condamnation à trois mois de prison au moins pour délit de vol, escroquerie, abus de confiance, outrage public à la pudeur, excitation habituelle des mineurs à la débauche.

On a réservé le cas de coups et blessures pour une discussion ultérieure.

#### Diverses

La Liberté confirme la nouvelle que la séparation des Chambres n'est pas fixée. Le gouvernement laissera le Parlement trancher la question.

Les droites du Sénat se sont réunies avant la séance et ont décidé de ne pas interpellier aujourd'hui.

#### CHAMBRE DES DEPUTES

LA SÉANCE  
Séance du samedi 24 juin 1882  
PRÉSIDENCE DE M. BRISSON, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 2 heures.  
L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la précédente séance qui est adopté sans observations.

La Chambre adopte un projet de loi tendant à autoriser la ville de Nice à emprunter une somme de 5,000,000 de francs.

#### Le Canal de l'Hérault

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi ayant pour objet la déclaration d'utilité publique d'un canal d'irrigation dérivé de l'Hérault et destiné à desservir une partie des territoires de douze communes du département de l'Hérault.

La Chambre décide d'ajourner la discussion pour attendre l'avis de la commission du budget.

#### LE SERMENT JUDICIAIRE

(Suite de la discussion)

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion: 1<sup>o</sup> du projet de loi; 2<sup>o</sup> des propositions de loi de MM. Jules Roche, Delattre et Lacôte, ayant pour objet de modifier le mode de prestation de serment devant les cours et tribunaux.

#### Discours de M. Jules Roche

M. Jules Roche soutient un amendement supprimant ces mots: « Devant Dieu et devant les hommes ».

L'orateur repousse le projet du gouvernement comme violant la liberté de conscience: il veut bien conserver la forme solennelle du serment, mais avec un caractère laïque, seul compatible avec un Etat démocratique.

D'ailleurs le serment religieux n'empêche pas le parjure. Bonaparte a prêté serment à la République en 1848, et on sait ce qu'est devenu son serment.

On connaît le Te Deum chanté dans toutes les cathédrales en l'honneur du parjure. (Vifs applaudissements à gauche.)

M. Cunéo d'Ornano est rappelé à l'ordre.  
M. Jules Roche termine en faisant allusion à la théorie des restrictions mentales, permises dit-il par l'Eglise.

#### Discours de M. Freppel

M. Freppel proteste. Il dit que l'Eglise a condamné toujours cette théorie.

Il croit que le véritable caractère du projet de loi est de mettre la législation d'accord avec les principes de la franc-maçonnerie. On veut restaurer l'athéisme officiel d'Hébert et de Chaumette que Robespierre lui-même repoussait.

La discussion générale est close.  
Un amendement de M. Fabre maintenant les mots: « je jure » est repoussé par 233 voix contre 214.

Le premier article de l'amendement de M. Jules Roche établissant la formule suivante: « Sur mon honneur et ma conscience, je jure », est adopté par 339 voix contre 110.

L'article 2 supprimant « devant Dieu et devant les hommes » est adopté par 324 voix contre 190.

M. Varambon combat l'article 3 de l'amendement qui interdit les emblèmes religieux dans les salles d'audience.

le le plus que la culture; douée de beaucoup de mémoire, d'une gaieté et d'une sagacité d'esprit remarquable, elle se trouvait en quel que sorte, savoir beaucoup plus qu'on ne lui avait enseigné, dans ses leçons de lecture, de grammaire, d'arithmétique, d'histoire et de géographie, mais elle était si passionnée par la lecture et elle lisait tant... tout ce qui lui tombait sous la main: journaux, romans, histoire, sciences même, et elle comprenait et retenait si bien.

Et elle parlait de toutes choses avec un tour d'esprit si piquant et en termes parfois si plaisants, qu'elle avait fini par se faire, parmi les personnes au milieu desquelles elle vivait, une réputation de savante et de moqueuse, par conséquent peu encline à la sentimentalité, destinée à n'aimer personne, parce que, disait-on, elle ne trouvait jamais un homme digne d'elle.

Cependant nul n'eût osé contester qu'elle eût pour son frère une tendresse qui allait jusqu'à la vénération.

Ainsi qu'on l'a vu, ce frère rendait à sa sœur tendresse pour tendresse; comme elle il avait une certaine élégance de traits, de tournure et de manière qui le faisait paraître au-dessus de sa condition sociale, sans toutefois avoir autant d'esprit naturel d'intelligence et d'instruction que Fabienne.

Mais ce que ses compagnons de travail et de plaisir admiraient, vénéraient et vantaient sur tout en lui, c'était sa force musculaire, son agilité, sa souplesse, en même temps que la gaieté franche et entraînante de son caractère.

l'égalité de son humeur et l'expansive bonté de son cœur, toujours prêt à donner aide et secours aux faibles et aux malheureux.

Dans les êtres bien doués il arrive parfois que la noblesse de l'âme s'allie avec la vigueur de la constitution physique, la Nature a de ces heureuses harmonies.

Il ne faut pas néanmoins induire de cette esquisse que Robert fut un homme absolument parfait: au moral, trop pénétré du sentiment de sa supériorité, il manquait de ce que la modestie, ordinaire appanage du vrai mérite; au physique, la chaleur de son sang et l'activité fébrile de ses nerfs imprimaient à ses actes une rapidité d'exécution qui excluait l'adresse; enfin son intelligence n'avait pas profité de la culture qu'on avait voulu lui donner; ardent au travail manuel, il avait toujours été réfractaire aux exercices intellectuels, sa mémoire elle-même, quoique facile n'avait voulu garder que les chansons joyeuses ou grivoises et les gais propos.

C'était précisément l'ensemble de ces qualités et de ces imperfections qui avait été le premier motif de l'amitié qui s'était formée entre Robert le fort, et Justin le grêle, le pauvre, le déshérité.

Justin était, en effet, que le dissident les jeunes filles de L..., un malheureux élève par la charité du curé et de la commune qui s'étaient trouvés (rencontrer rare!) de moitié ou plutôt de tiers avec le maître d'école dans l'accomplissement de cette bonne action.

Les gens du village, bien qu'il fussent très modérément pieux, ne faisaient aucune diffi-

culté de reconnaître que le curé en avait eu l'initiative.

Il avait enseigné à l'enfant la lecture, l'écriture, l'histoire sainte, tout en l'employant à quelques petits services dans l'église, puis, frappé de l'intelligence précoce du petit indigent que ses parents auraient déjà voulu mettre chez un fermier pour garder les oies, il l'avait recommandé au maire et à l'instituteur, qui s'étaient entendus pour donner gratuitement à cette intelligence tous les développements que comportait la situation.

Le prêtre s'était chargé d'indemniser le père et la mère; puis, quand ils étaient morts, à quelques mois de distance l'un de l'autre, ne laissant à leur fils, alors âgé de quatorze ans, pour toute fortune qu'un méchant mobilier; et pour toute famille qu'un oncle, son tuteur légal encore plus pauvre que son pupille, il avait poursuivi son œuvre d'adoption en lui fournissant les livres indispensables à son instruction.

Peut-être, tandis que le curé espérait trouver en cet élève laborieux et reconnaissant un futur serviteur éclairé et zélé pour le bien de l'Eglise, le maître d'école comptait-il dresser un sujet capable de parvenir dans la carrière de l'enseignement; ce qu'il y a de certain, c'est qu'on ne lui avait point fait apprendre de métier manuel, et qu'à l'âge de dix-huit ans, Justin, beaucoup plus instruit que son maître et que son curé, car il avait su profiter de la lecture des livres que lui prêtait le maire, — vêtu presque comme un jeune bourgeois aux frais de la commune, qui était fière de lui, à l'exemple de tous ceux qui avaient contribué à son éducation, Justin,

La Chambre passe au scrutin sur l'ensemble du projet, qui est adopté à une grande majorité. La séance est levée. Lundi, séance publique à 2 heures.

# SENAT

## LA SÉANCE

Séance du samedi 24 juin 1882

PRÉSIDENT DE M. LE ROYER, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 2 heures. L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la précédente séance qui est adopté sans observations.

### Projets divers

Le Sénat adopte successivement :  
Un projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser la ville de Dijon (Côte-d'Or), à emprunter une somme de 1,000,000 fr.  
Un projet de loi, adopté par la Chambre des députés, ayant pour objet la déclaration d'utilité publique d'un chemin de fer de Carhaix à Guingamp.

### Les bons de poste

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, relatif à la création de bons de poste de sommes fixes.  
Le projet est adopté.  
La séance est levée.  
Mardi, séance publique à 2 heures.

## Informations

Paris, 24 juin.

M. Grévy a signé un mouvement du personnel universitaire.

Il faut renoncer à l'espoir de voir paraître prochainement les mémoires intimes de M. Thiers.

Un journal annonçait hier que Mlle Dosne avait trouvé, dans les papiers de l'éminent homme d'Etat, des cahiers contenant un piquant portrait du roi Louis-Philippe, une conversation avec le prince de Talleyrand, pleine de révélations étranges, le portrait de Jacques Laffitte, une diatribe des plus mordantes contre l'homme du 2 Décembre et ses acolytes, de curieuses indiscrétions sur certains tripotages financiers auxquels est due la fortune de plusieurs grandes familles très en vue, des notes pour un roman « vécu », etc., etc.  
Renseignements pris, la vérité est que ces précieux manuscrits ont disparu.

Quelle est la main qui a ravi au public ces inappréciables documents ?  
Est-ce la main du crime ? ou la main d'un ami ? Mystère !

On assure que les gouvernements français et italien sont sur le point de reprendre les négociations relatives aux ambassades de Rome et de Paris.

Ces négociations n'avaient été momentanément interrompues qu'à la suite des préoccupations qu'avaient fait naître les affaires d'Égypte.

## LES AFFAIRES D'ÉGYPTÉ

Alexandrie, 24 juin.

Beaucoup de personnes doutent de la solidité du nouveau cabinet ; mais on s'accorde à reconnaître qu'il offre des garanties d'ordre pendant un certain temps.

On rend justice à la bonne volonté de Ragh-b Pacha.

Londres, 24 juin.

Le Times annonce de Berlin que le gouvernement croit toujours que le meilleur moyen pour amener une solution satisfaisante de la question égyptienne est de confier à la Turquie le soin d'intervenir.

Dans les cercles officiels on pense que l'Égypte doit être conservée la demi-indépendance que lui accordent plusieurs firmans, qu'il ne faut pas priver le peuple des avantages du contrôle et que la position des Européens en Égypte doit rester la même.

Le correspondant du Standard a eu hier une entrevue avec Arabi-Pacha ; celui-ci était entouré d'une vingtaine d'officiers qui gardaient près de lui une attitude presque servile.

Arabi a déclaré que les véritables coupables auxquels il faut attribuer tous les malheurs de la crise actuelle, sont MM. Malet, Colvin et plusieurs correspondants de journaux anglais qui trompent le public avec de faux rapports. Toutefois, a-t-il ajouté, je vous avertis que vous trouverez les Égyptiens plus difficiles à vaincre que les Afghans, les Zoulous et les Ashantes. L'Angleterre n'a pas idée du danger qu'elle court en venant s'occuper des droits et des libertés du peuple égyptien ; je poursuivrai la conduite que j'ai adoptée, sans égard pour personne, et je résisterai jusqu'à la mort à toute tentative des ennemis de l'Égypte pour intervenir dans ses affaires. Aucun arrangement n'est possible tant que la flotte ne se sera pas retirée.

Enfin, Arabi a nié qu'il ait jamais songé à gouverner l'Égypte sans le khédive.

Paris, 24 juin.

On assure que les plénipotentiaires à la conférence, après leur première réunion, ont rédigé un memorandum pour engager de nouveau la Porte à adhérer à la conférence. On croit que le sultan serait disposé à céder.

Londres, 24 juin.

L'escadre anglaise de la Manche est arrivée à Malte.

L'escadre de réserve est arrivée à Gibraltar. Les Anglais possèdent actuellement dans la Méditerranée 22 cuirassés ou croiseurs.

2,000 hommes sont à Gibraltar et 3,000 à Malte prêts à s'embarquer sur les deux escadres.

## Tunisie

Paris, 24 juin. — On mande de Tunis au Temps :

Un ami, qui vient de faire une tournée dans l'intérieur de la Régence, m'assure qu'il a trouvé le pays généralement calme et les habitants occupés à récolter leurs moissons, qui sont partout fort belles. Les événements d'Égypte leur sont connus. Il est étonnant de voir comme ces nouvelles sont rapidement répandues parmi nos populations musulmanes. Il faut aussi remarquer le grand intérêt qu'elles portent à toute ce qui touche aux choses du sultan ou des pays turcs. Quoique ces événements les impressionnent, les musulmans tunisiens n'ont pas l'air cependant d'en attendre des conséquences pour la Tunisie, soit qu'ils comprennent que la France tient le pays et qu'il est aujourd'hui difficile d'entreprendre contre elle, soit qu'ils dissimulent leurs pensées, ce qui est bien dans le caractère musulman.

Quoi qu'il en soit, nous constatons pour le moment un calme parfait ; nous voudrions seulement voir nos soldats partout où ils sont dans

ce chétif qu'il fût, il avait la taille réglementaire et n'était favorisé d'aucunes des infirmités prévues par la loi ; malheureusement pour lui ce maître d'école, peut-être humilié de le sentir si supérieur à lui, n'avait pas eu la prévoyance de l'inscrire au rôle dans la grande armée de l'enseignement public ; le curé lui avait bien parlé de lui faire avoir une bourse au séminaire de l'évêque de Soissons ; mais, à ce mot de séminaire, le pauvre garçon, qui, par reconnaissance pour les bienfaits du père, se serait fait scrupule de laisser deviner ses aspirations philosophiques de cet enthousiaste de Voltaire, de Rousseau, de Lamennais, de Michelet avait pâli et bégayé un refus. Le père n'avait pas insisté.

Il y avait bien un moyen de conjurer le mauvais sort dans le tirage de cette loterie humaine, c'était d'assurer le sujet à une des compagnies qui, moyennant finance, vous garantissent un remplaçant ; mais, si riches que fussent tous les protecteurs qui profitaient du travail de Justin, en tirant quelques vanités de son savoir et de son esprit naturel, aucun n'aurait consenti à extraire de son portefeuille le billet de mille francs réclamé par les compagnies de négociants en chair à canon.

Les braves gens de la bourgeoisie des petites villes et des campagnes ne peuvent ni de cœur ni de générosité, mais l'étroitesse de leur vie et de leurs sentiments ne comporte que des bienfaits en quelque sorte versés goutte à goutte ; or un billet de mille francs à la fois ! songez-y donc.

Un seul eut cette bonne pensée de faire

la Régence aussi bien installés qu'à Tunis même. C'est ainsi que mon ami m'a raconté qu'à Kairouan l'installation n'est pas des meilleures. L'hôpital est installé à l'étroit dans de petites maisons arabes sans air ni lumière. L'air du pays est mauvais, et il faut fortement le goût d'arriver pour la boire sans danger ni dégoût. Puisque nos troupes sont appelées dorénavant à résider dans ces localités, on devrait songer, comme on l'a fait à Tunis même, à les installer aussi bien que possible.

Je tiens de source certaine que, le bey ayant fait demander à son premier ministre, Si-Mohamed, de venir au palais s'occuper des affaires, celui-ci, qui est fatigué et invalide, a répondu qu'il ne pouvait s'y rendre, sa santé ne lui permettant pas un déplacement. On veut maintenant au pouvoir un homme qui ne peut plus rendre de services. Il est temps qu'on songe à donner au pays un ministre qui s'occupe des affaires et ne soit pas constamment malade ; c'est le désir du bey, car il comprend qu'ainsi rien ne marche et que personne n'est satisfait.

Divers détachements de troupe sont partis ; d'autres arrivent de France pour les remplacer. L'avis *Dunois* chargé d'une mission hydrographique, est sur rade de la Goulette, venant de Bizerte, il doit continuer ses opérations sur toutes les côtes de la Régence.

## LA MISSION CREVAUX

C'est une courte et bien admirable existence que, dans leur sauvagerie féroce, les Indiens viennent de briser : Crevaux n'avait que trente-cinq ans ! il était né en 1847, à Lorquin, un petit village de la Meurthe, qui n'est plus français aujourd'hui.

D'assez explorations et ses découvertes comptaient au nombre des plus brillantes, des plus audacieuses et aussi des plus utiles pour la science et pour l'humanité, car Crevaux ne fut pas seulement énergique à l'excès, dur à la fatigue et aux privations, courageux jusqu'à en mourir ; il sut donner à ses expéditions un but scientifique dont jamais il ne s'écarta et auquel les fortes études de sa jeunesse l'avaient merveilleusement préparé.

Il était entré dans la marine en 1868, avec le grade d'aide-médecin ; envoyé aussitôt en Guyane, il n'en revient qu'en 1870, pour entrer dans un corps d'éclaireurs ; fait pri onnier, il s'échappa, traversa les lignes prussiennes, et rejoignit l'armée de l'Est où il fut blessé.

En 1876 (il était alors médecin de 1<sup>re</sup> classe), il partit, avec une mission officielle du ministre de l'Instruction publique, à la recherche de l'Éldorado. Avant lui, Poiris (1762), Leprieux (1830), le R. P. Neu (1850), Bonny (1860), Vidal (1861), le P. Krœner (1863), le docteur Chevalier (1866), et le chercheur d'or Labourdette (1886) avait tenté vainement de franchir la vallée du Meroni et les monts de Tumac-Humac.

Crevaux remonta le fleuve, traversa la montagne et redescendit dans un canot qu'il fabriqua lui-même, un affluent jusqu'alors inexploré de l'Amazone, le Yari. C'est dans ce voyage que, malade, épuisé de fatigue et sans ressources, il se lia d'amitié avec un jeune nègre, Apatou, qu'il aida à sa force et qui vient d'être massacré à ses côtés.

En 1878, il recommença le même voyage par un nouveau chemin et remonta l'Oyapock, un autre affluent de l'Amazone, sur un flot duquel a vécu le vieux troupier légendaire blessé à Maïlaquet et dégoûté des misères humaines, qui servit à Daniel de Foë pour écrire *Robinson*.

C'est de cette exploration que le docteur Crevaux rapporta ses observations si curieuses sur les mœurs sauvages Rocouyennes et sur les propriétés vénéneuses de la liane urari, avec laquelle on empoisonne les flèches.

Sa mission terminée, il conçut le dessein hardi d'aller reconnaître pour son compte le Haut-Amazone et ses tributaires, pour tâcher d'ouvrir au commerce une grande voie de communication entre les deux versants des Andes ; il eut la rare chance d'atteindre son but et re-

assurer l'orphelin, ce fut Robert. Orphelin lui-même, frère aîné de sa sœur, il était exempt de droit, tandis que son ami n'était point chef de famille, se trouvant seul au monde.

Lorsque quelques jours avant le tirage, Robert, en hésitant un peu, proposa à Justin de lui prêter la somme nécessaire, celui-ci prit affectueusement les deux mains et lui répondit avec émotion :

— Non, merci, cher ami, je reconnais là ton excellent cœur ; mais comment veux-tu que je consente à emprunter ce que je ne suis pas sûr de pouvoir rendre ?

Robert fit un mouvement et serra plus énergiquement la main de son ami.

— Je sais, reprit Justin, ce que tu veux me dire ; tu ne me le réclamerai jamais, n'est-ce pas ? Mais crois-tu que cette dette ne pèserait pas constamment sur ma vie ? Je ne puis être éternellement à charge à ceux qui m'aiment. D'ailleurs, à quoi bon ? Si j'avais une profession, un commerce, une industrie avec des perspectives d'avancement, de succès ou de fortune, je pourrais trouver quelque avantage à m'affranchir du service militaire. au moins celui de ne pas me voir arrêté à peine entré dans la carrière qui me serait ouverte, mais dans la situation pécuniaire où je me trouve, dans l'impossibilité où je suis engagé, travaillant pour un noyau et pour des savants, sans avoir le droit ni l'ambition de me dire même apprenti notaire ou apprenti savant, ce que j'ai de mieux à faire, c'est de laisser le sort décider de ma destinée. S'il veut que j'endosse l'uniforme je tâcherai de rendre au pays par mon service ce que le

gagna même l'Amazone par une route nouvelle à travers les peuplades antropophages d'Oulotos et sans les hommes de son escorte qui, effrayés de son audace, l'avaient abandonné ; seul, le fidèle Apatou l'accompagnait. Dans ce voyage, il avait reconnu six cours d'eau dont deux vierges jusqu'alors de toute exploration. La Société de Géographie de Paris lui décerna sa grande médaille d'or pour l'année 1880.

Il repartit immédiatement accompagné du pharmacien Lejaune et du mat-lot Burban pour chercher une route entre l'Orénoque et le Marañon ; Burban partit ; Lejaune faillit être dévoré par un caïman, et Crevaux lui-même tomba dangereusement malade ; mais il rapporta de son expédition des momes d'indiens Piaroa, le secret de la fabrication du curare, et une étude du plus haut intérêt sur les mœurs et le pays des Indiens Ouaraos. Il fut fait officier de la Légion d'honneur.

Enfin, le 15 novembre dernier, il quitta la France pour la dernière fois. Un jeune astronome, le docteur Billet ; un dessinateur, M. Ringel, et deux matelots, Hautrat et Didelot, s'étaient joints à lui. Il avait le projet d'explorer le pays inconnu qui s'étend entre le Rio de la Plata et le fleuve des Amazones ; soit 3,600 kilomètres, en ligne droite, à parcourir.

« Après trois mois de voyage — écrivait Crevaux le 13 mars — à travers la République argentine, nous sommes sur le point d'atteindre le Tucumano.

Nous avons été admirablement reçus par les Boliviens, particulièrement par les habitants des villes de Tupiza et de Tarija.

A peine ces rassurantes nouvelles parvenaient-elles en France que le bruit du massacre de la mission Crevaux se répandait à Buenos-Ayres.

Aujourd'hui, ce désastre est certain. Nous ne connaissons pas encore les détails de cette horrible tuerie, mais toutes les dépêches la confirment, et le paquebot *la Gironde*, arrivé avant-hier à Pauillac, en apporte la constatation officielle.

La mort du docteur Crevaux et de ses compagnons doit être considérée comme un grand malheur pour la France ; comme Francis Garnier, comme le colonel Flatters, le docteur Crevaux fut un patriote admirable ; il faut raconter son histoire aux jeunes enfants de nos écoles, honorer son auguste mémoire, et inscrire son nom glorieux sur la liste impérissable des martyrs de la science. — (Paris.)

## L'INDUSTRIE AUX ÉTATS-UNIS

Une récente publication émanée du bureau du recensement des États-Unis donne des chiffres intéressants sur l'état de l'industrie dans vingt des villes les plus importantes des États-Unis, et place sous un jour nouveau à ce point de vue la ville de New York et ses satellites, Brooklyn, Newark et Jersey-City. Il résulte des tableaux statistiques compris dans le document officiel, dit le *Courier des États-Unis*, que la ville de New York, seule, est, à beaucoup près, le centre manufacturier le plus considérable du pays par le nombre des établissements, le capital engagé, la somme des salaires, le nombre des personnes employées, la valeur des matières premières et celle des produits.

Elle compte 13,162 fabriques, repré sentant 164,417,856 dollars, paie 93,378,806 dollars de main d'œuvre, occupe 217,977 ouvriers ; mais en œuvre pour 275,097,236 dollars de matières brutes, et rend 418,209,248 dollars de produits manufacturés.

Brooklyn, Newark et Jersey-City ajoutent un tiers environ à ces quantités. Philadelphie vient ensuite avec les chiffres correspondants qui suivent : 8,377 ; capital, 170,495,191 dollars ; salaires, 60,606,287 dollars ; ouvriers, 173,312 ; matières premières, 187,169,375 dollars ; produits, 304,591,525 dollars. La progression descendante suit l'ordre suivant : Chicago, Boston, Saint-Louis, Cincinnati, Baltimore, Pittsburg.

braves cœurs de mon village ont fait pour moi.

— Mais, toi, si délicat, objecta Robert, aurais-tu la force de porter le fournil, de subir les marches, les exercices, les corvées, toutes les fatigues du service militaire ?

— Je sais que je ne puis avoir la prétention d'être un robuste soldat, je craindrais même, si j'avais à servir en temps de guerre, de n'avoir ni la force physique ni la force morale de prendre ma part de ces grandes tueries d'hommes qu'on appelle des batailles, mais nous sommes en paix, et j'ai oui dire que dans les régiments on trouve aisément l'emploi des sujets faibles de complexion et instruits dans les travaux de comptabilité et l'administration, qu'ils y font même quelquefois le chemin ; enfin tu sais qu'à défaut de vigueur de muscles je suis doué de quelque agilité, de quelque adresse ; qu'on saura peut-être utiliser ; après tout, j'ai vu à Château-Thierry des petits officiers qui n'étaient pas plus forts que moi. Pourquoi ne deviendrais-je pas officier, moi aussi ?

Robert, qui se faisait une très haute idée du savoir et des capacités de son ami, n'insista plus et laissa les choses suivre leur cours.

Si Justin paraissait si obstinément décidé à courir la chance de se voir enrégimenter, ce n'est pas qu'il eût le moindre goût pour l'état militaire, et qu'il crût le moins du monde à un avenir brillant pour lui dans la carrière des armes ;

(A suivre).

San Francisco, Cleveland, Buffalo, Providence, Milwaukee, Louisville De roi, Nouvelle-Orléans, et Washington. Les statistiques de cette dernière ville donnent: fabrications, 961; capital, 5,381,226 dollars; salaires, 3,897,126 dollars; ouvriers, 7,116; métiers premières, 5,234,611 dollars; produits, 11,641,185 dollars.

## DÉPARTEMENTS

(Service spécial du *Républicain du Rhône*)

### LOIRE

**Saint Étienne, 24 juin.** — Un grave accident s'est produit hier, vers trois heures, à la gare de Bellevue, dite gare des Bûtes. Un malheureux employé, le sieur Marius Perrier, a été tamponné par deux wagons en exécutant une manœuvre.

Le docteur de la Compagnie a constaté qu'il avait deux côtes brisées, et après lui avoir prodigué les premiers soins l'a fait transporter à son domicile, chez sa mère, rue de l'Industrie, 10.

Le sieur Perrier est célibataire.

Vers neuf heures du matin, le sieur Pierre Régnier, gouverneur, montait dans une benne pour descendre dans les puits. Arrivé au milieu, la benne, rencontrant un obstacle, se renversa et le pauvre gouverneur fut précipité au fond d'un puits, d'une hauteur de 100 mètres. On le releva ne donnant aucun signe de vie. Régnier avait 54 ans il est marié et père de plusieurs enfants. Son corps a été transporté à son domicile, maison Dumas, aux Roches-Solemieux.

Le 23 juin, vers 8 heures du soir, le jeune Pierre Clouvel, âgé de 7 ans, demeurant rue Tarantaize, 13, se trouvait à l'entrée de la rue Tarantaize et du boulevard du Clapier, lorsqu'il a été atteint, derrière la tête, par une pierre provenant d'un coup de mine tiré dans une carrière de pierres, exploitée par MM. Lafarge et Fayolle, entrepreneurs.

Cet enfant a été conduit à son domicile où il a reçu les soins de M. le docteur Magdelin.

Une enquête est ouverte. La pierre qui a frappé le jeune Clouvel a presque exactement la forme des baches en silex, que l'on voit dans les collections de l'âge de pierre, sauf qu'elle n'est pas polie. Mais quelques rugueuse, elle est tranchante sur tous ses bords, dans sa forme ovoïdale. Son poids est faible; l'arc très élevé qu'elle a décrit avant de tomber, a seul augmenté le poids spécifique de son volume.

### ISÈRE

**Grenoble, 24 juin.** — On sait qu'il est depuis longtemps question d'un projet de chemin de fer de Grenoble à Briançon par la vallée de la Romanche.

Ce chemin de fer présenterait moins de difficultés qu'on ne le croit généralement. Il s'embrancherait sur le chemin de fer de Grenoble à Gap à la station de Champ, passerait à Vizille, au Bург-d'Oisans, à la Grave, franchirait en tunnel le col du Lotard, descendrait la vallée de la Guizanne, passerait au Monestier-de-Briançon et arriverait à Briançon. De Briançon on pourrait le prolonger jusqu'en Italie où il se raccorderait aux chemins de fer italiens à Bardonecchia.

Les plus fortes rampes que présenterait ce chemin seraient les mêmes que celles qui se rencontrent sur le chemin de fer de Grenoble à Gap, c'est-à-dire, de 25 millimètres par mètre. Le rayon des courbes ne serait pas inférieur à 300 mètres.

Le parcours de Grenoble à Briançon serait de 113 kilomètres, tandis que par le chemin de fer de Gap, la longueur sera de 228 kilomètres. On gagnerait donc 115 kilomètres de Grenoble à Briançon en passant par le chemin de fer de Gap, ce qui ferait gagner environ 5 heures sur le trajet.

Un terrible accident est arrivé hier, vers 4 heures et demie de l'après-midi, sur le chemin qui conduit au fort Rabot.

Un camion d'artillerie, attelé de deux chevaux, contenant un chargement d'obus, descendait du fort à destination de l'arsenal, lorsqu'arrivé à la deuxième rampe, près du couvent de Sainte-Marie, le sabot s'échappa et arracha, le conducteur, nommé François Jacquier, de la 7<sup>e</sup> batterie du 23<sup>e</sup> d'artillerie, voulut le remettre en place, mais il ne put retenir ses chevaux entraînés par le chargement.

L'artilleur, voyant que son attelage allait se précipiter contre le mur d'enceinte du couvent, essaya de sauter à terre; malheureusement il s'embarassa dans les harnais de sa monture et tomba sous les roues du camion, qui lui passa sur la jambe droite.

Les chevaux vinrent se jeter contre une petite porte donnant accès au couvent et s'abattirent. L'un d'eux a une jambe de derrière brisée.

Jacquier a été transporté à l'hôpital militaire. Il a à la jambe une énorme plaie contuse à la hauteur de laine et plusieurs contusions sur différentes parties du corps.

Son état n'inspire aucune inquiétude.

Il est âgé de 22 ans et originaire de Coise (Savoie).

**Pierre-Châtel.** — Lundi dernier, vers 8 heures du soir, le nommé Lucien Baron, âgé de 52 ans, voiturier, employé chez M. Rocopin, entrepreneur sur la ligne du chemin de fer de Saint-Georges-de-Commiers à la More, était occupé à panser les chevaux de son patron, lorsque l'un des animaux lui lança un coup de pied dans la poitrine.

Transporté à son domicile au hameau de la Festière, le blessé est mort quelques heures après, malgré tous les soins qui lui ont été prodigués.

## INCENDIE AUX BROTTTEAUX

Un terrible incendie a éclaté hier soir, à deux heures et demie, au milieu du paillé de maisons, formant les nos 22, 24 et 26 de la rue de Crillon et appartenant à M. Morel, demeurant quai Saint-Vincent, 22.

Le feu que l'on suppose dû à l'imprudence de quelqu'un, a pris au milieu d'un vaste entrepôt de panches, pièce dans une cour et s'est propagé avec une extrême rapidité.

Bien qu'à la maison portant le n° 26 et où est installée une école communale de filles était atteinte, et les élèves n'avaient que le temps de se sauver sous la conduite de l'institutrice.

A ce moment, le spectacle du sinistre était vraiment effrayant; les flammes montaieut à une hauteur prodigieuse et bientôt les toitures des immeubles s'écroulaieut avec un vacarme épouvantable.

La première alarme, les secours avaient été organisés avec une rapidité digne d'éloges. Les pompes de la rue Dugesclin, de divers autres postes, celles des usines de M. Vignet, Gantillon et Garnier, auxquelles venait bientôt se joindre la pompe à vapeur, étaient mises en batterie et versaient des torrents d'eau sur l'immense foyer.

Ce n'est qu'à six heures du soir que l'on a pu se considérer comme maître du feu. Sur les lieux du sinistre, on remarquait MM. Oustry, préfet du Rhône, Gailleton, maire de Lyon, plusieurs conseillers municipaux, etc.

Le service d'ordre était fait par les gardiens de la paix, des soldats du 3<sup>e</sup> et du 8<sup>e</sup> hussards et du 9<sup>e</sup> cuirassiers, et des gendarmes.

Les dégâts, estimés à 400,000 fr. environ, sont couverts par des assurances.

## CHRONIQUE LOCALE

### AUJOURD'HUI

Dimanche, 25 juin, 176<sup>e</sup> jour de l'année. — Soit lever, 3 h. 57. coucher, 8 h. 05. Les jours restent stationnaires.

Ephémérides (1866). Bataille de Custozza.

#### La fête du 14 juillet

Dans sa dernière séance, le conseil municipal s'est occupé du programme des fêtes du 14 juillet et a voté les crédits suivants:

Retraite aux flambeaux, sonnerie du beffroi de l'Hôtel de Ville, retraites dans les six arrondissements. . . . . 3.000 fr.

Distribution des prix de la fondation Pléney, estrade et agencement de la salle. . . . . 150

Jetées à Vaise et à Saint-Georges, primes. . . . . 3.200

Régates sur la Saône. . . . . 3.150

Tentes, estrades à Vaise, à Saint-Georges, quoi de l'Archevêché. . . . . 1.700

Bouées, rafraichissements aux musiques. . . . . 500

Société de gymnastique. . . . . 1.000

Un feu d'artifice sur le pont Lafayette. Clôture du pont et garde. . . . . 10.000 300

Illumination et décoration de Bellecour Illumination de la place de la République. . . . . 5.000

Illumination des édifices et places. . . . . 14.000

Décoration et pavoiement des places, rues, édifices. . . . . 11.000

Frais divers, indemnités, affiches. . . . . 4.000

Total. . . . . 72.000

Devis de la voirie. . . . . 6.000

Total. . . . . 78.000

Colonne de la place de la République. . . . . 30.000

Distribution de secours aux indigents. . . . . 10.000

Illumination des quartiers. Solde de crédit à la disposition de l'administration. . . . . 2.000

Total général. . . . . 120.000

Le 121<sup>e</sup> de ligne, en garnison à Lyon, quittera cette ville le 25 juin, pour se rendre au camp de la Valbonne.

Les 105<sup>e</sup> et 139<sup>e</sup>, actuellement à la Valbonne, quitteront le camp le 25 juin pour retourner à Lyon.

La succursale de la Banque de France, à Lyon, fera, à partir du 5 juillet prochain, l'encaissement des effets de commerce sur Vienne, où l'on organise une agence d'encaissement.

Un fatal accident est arrivé avant-hier soir, à 11 heures, dans la maison portant le n° 40 de la rue du Bourget, à Vaise.

M. Lestard, ouvrier chez M. Roux, entrepreneur de maçonnerie, avait dans la journée, laissé tomber sa montre dans la fosse d'aisance de la maison.

Le soir, lui et deux de ses camarades, MM. Lelarge et Combe, résolurent de procéder au curage de la fosse, mais les imprudents ne prirent pas les précautions nécessaires en pareil cas. A peine l'opération commença, Lestard, qui était descendu dans la fosse, tomba asphyxié par les gaz méphitiques. Ses deux compagnons essayèrent courageusement de l'arracher à une mort trop certaine; Lelarge, après avoir eu la précaution de s'attacher à une corde que Combe retenait, descendit dans la fosse, mais au moment où il allait saisir Lestard, qui gisait inanimé, il éprouva lui-même les premiers symptômes de l'asphyxie, et l'on n'eut que le temps de le remonter évanoui.

Cependant plusieurs personnes étaient arrivées sur ces entrefaites; avec leur aide, on parvint bientôt à remonter le corps du malheureux Lestard, mais malgré tous les secours qui lui furent intelligemment prodigués, on ne put le rappeler à la vie.

Les suites de ce terrible accident ne devaient pas malheureusement s'arrêter la Lelarge, quoique resté très peu de temps exposé aux émanations des gaz dangereux, est dans un état qui laisse peu d'espoir. Malgré les soins intelligents et prolongés qui lui ont été prodigués par les docteurs Chausinand et Bruyère, on n'a pu qu'avec peine ramener quelques signes de vie. Il a été transporté hier matin à l'Hôtel-Dieu; son état semble désespéré.

On s'est cogné ferme hier soir rue de la Belle-Cordière, aux portes de notre imprimerie. Quelques maçons, clients du café Tranchand, s'étant pris de querelle après boire, se sont administré la plus belle volée de coups de poing qui se puisse voir.

Ces maîtres gâcheurs, ordinairement assez paisibles, paraissent excité s au plus haut point, et pendant plus d'un quart-d'heure, les coups ont plu comme grêle, à diverses reprises, devant la galerie des nombreux curieux attirés par le beau tapage des combattants, qui n'ont cédé la place qu'après avoir encaissé de part et d'autre nombre de horions, et s'être mutuellement battus comme plâtre, ainsi qu'il convient aux solides enfants de la Creuse.

La fatale série des noyés continue: Hier, à 2 heures de l'après-midi, un sieur Emile Banc, âgé de 37 ans, manoeuvre chez M. Debiagne, constructeur-mécanicien au quartier de l'Industrie, ayant commis l'imprudence de se baigner dans la Saône quelques minutes après avoir pris son repas, fut frappé d'une congestion cérébrale et disparut dans la rivière.

Ses camarades se portèrent à son secours et le retirèrent presque immédiatement — trop tard cependant, car tous les soins pour le rappeler à la vie furent inutiles.

Une petite fille de 4 ans, Pauline Montgarni, s'amusa hier soir, devant la maison de ses parents, Grande-Rue de la Croix-Rousse, 110, à courir sur le trottoir, lorsque soudain elle tomba, et dans son élan vint rouler aux pieds d'un cheval, attelé à une voiture qui stationnait sur la chaussée. L'animal effrayé se mit à ruer et atteignit l'enfant à la figure.

Des témoins de l'accident s'empressèrent de la relever et de la transporter au domicile de ses parents, où l'on constata que la blessure reçue ne présentait que peu de gravité.

Une fille, Marguerite Laplanche, s'est présentée hier, chez M. Vintino, bijoutier, passage de l'Hôtel-Dieu, pour lui offrir en vente, une certaine quantité de bijoux: montres, chaînes, bagues, etc., complètement brisés.

A première vue, la provenance de ces objets parut su pecte à M. Vintino, et comme la vendeuse ne put répondre que d'une façon fort évasive à ses questions, il s'empressa de requérir un gardien de la paix à qui il confia sa naïve cliente.

Celle-ci a été conduite à la Permanence et écrouée sous l'inculpation de vol.

Sous le prétexte que son ancien patron, M. Lagrange, pépiniériste à Oullins, lui redovait 5 fr. 80 centimes, le nommé Joseph Harty s'est introduit pendant la nuit dans sa propriété et a causé pour 564 francs de dégâts en mutilant 50 rosiers, 191 pêcheurs ou abricotiers, ainsi qu'une vingtaine de pommiers.

Le tribunal a infligé hier à ce vandale une peine de 6 mois de prison.

Le nommé Edmond Delambre, marchand forain, a été arrêté au moment où il venait élever un ballot contenant deux pièces de soierie, de la valeur de 630 francs, sur un camion qui stationnait rue des Capucins.

Cet malfaiteur, traduit hier aux flagrants délits, a été condamné à 3 mois de prison.

### Bulletin hebdomadaire des soies

Lyon, 24 juin.

Les marchés de cocons ont fini un France, plus brusquement qu'on ne s'y attendait, et les prix pratiqués sont, dans l'ensemble, plus élevés que l'année passée. En Italie, on continue à payer beaucoup plus cher encore que chez nous et, l'air sur aux achats des producteurs de cette contrée, prouve bien qu'ils sont absolument convaincus d'un déficit sérieux dans leur récolte.

Pendant ce temps, les affaires continuent à se traîner péniblement sur notre marché, et les prix sont faibles pour tous les articles. Les craintes inspirées par la politique extérieure, qui cependant tendent à s'atténuer, ont-elles rendu les acheteurs encore plus réservés? La saison d'hiver continue-t-elle à laisser des déceptions à notre fabrique? Les conséquences de la crise financière se font-elles encore sentir? Il faut bien admettre que ces diverses causes pèsent sur les affaires. Toujours est-il que cette semaine a été des plus calmes. On vit plus que jamais au jour le jour, sans se laisser tenter par les bas prix, pour faire quelques achats de provision.

Tout en tenant compte des raisons qui imposent la prudence, nous nous demandons, si notre marché ne se laisse pas, comme toujours, aller à des exagérations, et si l'insouciance complète qu'il a de l'avenir est suffisamment fondée. Nous avons vu si souvent de ces revirements subits dans les idées que nous ne serions nullement surpris de voir un mouvement d'affaires se prononcer au moment où on s'y attendra le moins, s'accroître d'autant plus que notre fabrique, absolument dépourvue de soie comme d'étoffes, sera la première à se laisser entraîner. Elle nous paraît perdre de vue qu'aux prix actuels, elle ne court pour ainsi dire aucune chance de baisse, et cette raison seule devrait suffire pour la décider à s'assurer, dans des con-

ditions comme celles où elle peut le faire au quelques approvisionnement.

Les transactions de la semaine, ont été comme nous l'avons dit, des plus limitées, et ont porté presque exclusivement sur la marchandise disponible. Ce sont encore les belles soies fines qui restent l'article privilégié, et dont les cours n'accusent qu'une faiblesse insignifiante, ainsi que le constatent les quelques ventes que nous avons entendu citer.

## NOUVELLES DES SPECTACLES

**THÉÂTRE DES CÉLESTINS.** — La municipalité a autorisé les artistes des Célestins à ouvrir le théâtre à la date de 1<sup>er</sup> juillet, sous la direction de M. Teysière. En attendant les représentations d'opérette qui auront lieu dans la première quinzaine de juillet, les artistes ouvriront par le « *Juif Errant* ».

On demande des musiciens et des choristes, dames et hommes pour l'opérette. Se faire inscrire à l'administration, tous les jours de 10 à 5 heures.

**THÉÂTRE DES VARIÉTÉS.** — Aujourd'hui dimanche à 7 heures 1/2, deuxième représentation populaire à prix réduits.

*Vingt ans Après* (suite des *Mousquetaires*)  
Drame en 5 actes et 12 tableaux, précédé d'un prologue par MM. Alexandre Dumas et Auguste Naquet.

Dimanche prochain 2 juillet: *Le Prisonnier de la Bastille*, drame tiré du *Vicomte de Bragelonne* (fin des *Mousquetaires*).

**CASINO-PARC DE CHARBONNIÈRES.** — Le grand orchestre sous l'habile direction de M. Nauwelaers donnera aujourd'hui dimanche, deux concerts au Casino de Charbonnières; le premier aura lieu dans le parc, en voici le programme:

- 1<sup>re</sup> PARTIE
- |  |          |
|--|----------|
| 1. Ouvert. de <i>Cheval de Bronze</i> . . . .  | Auber    |
| 2. <i>Gavotte Louis XV</i> . . . . .           | J. Klein |
| 3. Polka pour piston, soliste M. Cros. . . . . | •••      |
| 4. La Vague, valse. . . . .                    | O Métra  |
| 5. Schultzmarsch. . . . .                      | C. Faust |
- 2<sup>e</sup> PARTIE
- |   |               |
|---|---------------|
| 1. Ouvert. de la <i>Muette de Portici</i> . . .                 | Auber         |
| 2. Les Grenets, polka-mazurke. . . .                            | J. Ascher     |
| 3. Air du ballet de <i>Robert le Diable</i> (arrangé) . . . . . | F. Nauwelaers |
| 4. Les esprits infernaux, galop. . . . .                        | C. Faust      |
- CONCERT DU SOIR DANS LA SALLE DES FÊTES
- PROGRAMME:
- |  |               |
|--|---------------|
| 1. Ouverture du <i>Philtre</i> . . . . .         | Auber         |
| 2. Quator sur le <i>Barbier de Séville</i> . . . | Wagner        |
| 3. Chanson du bon vieux temps. . . . .           | Büchmann      |
| 4. Sous le verendah, valse. . . . .              | F. Nauwelaers |
| 5. Mon bijou, polka mazurke. . . . .             | C. Faust      |
| 6. Marche du jubilé. . . . .                     | Harrazy       |

## BULLETIN FINANCIER

Paris, 24 juin.

Une incertitude de tendances pareille à celle parue hier soir à la petite bourse s'est manifestée aujourd'hui. Ferme, puis faible, pendant sa première partie; de nouveau bien tenu à partir de deux heures avec une clôture plutôt lourde, tout au moins circonspécte, que franchement satisfaisante, tel a été le marché d'aujourd'hui.

Point de nouvelles de l'extérieur. Le 5 0/0 a fait 114.40 et 114.75 pour finir à 114.62 1/2; les fonds 3 0/0, l'ancien à 81.42, l'Amortissable à 82.45, gagnent comme le cinq une dizaine de centimes.

Italien: 89 95; Turc: 11 90. L'obligation égyptienne 6 0/0 a fait 280 puis 291.25, et clôture offerte à 287.50.

Le Suez a un progrès de 40 fr. à 2,380, sur la clôture précédente.

Chemins et sociétés financières immobilières.

## DERNIÈRE HEURE

Paris, 24 juin 11 heures du soir.

### Le livre jaune

Le Livre jaune, qui vient d'être distribué, va depuis le 15 novembre jusqu'au 11 mars. Il reproduit une dépêche de M. Gambetta à M. Challemel-Lacour, représentant français à Londres, demandant l'établissement de l'entente anglo-française pour prévenir les événements en Egypte.

Lord Lyons, le 6 janvier, informe M. Gambetta que l'Angleterre adhère à la note du 30 décembre au sujet des instructions à envoyer aux agents français et anglais en Egypte, mais il exprime cette réserve que le gouvernement anglais ne doit pas être considéré comme s'engageant à quelque mode particulier d'action, si l'action était jugée nécessaire.

M. Gambetta écrit, le 13 janvier, à M. Challemel-Lacour que lord Lyons avait demandé qu'une seconde note explicite de la première fut envoyée au Caire. M. Gambetta ne s'y oppose pas, mais il insiste pour qu'aucune divergence ne survienne entre la France et l'Angleterre ici ou au Caire.

M. Challemel-Lacour déclare le 16 janvier à lord Granville que le gouvernement français attachait la plus grande importance à ce que l'entente de la France et de l'Angleterre fût non seulement réelle mais aussi apparente.

Une seconde d'opinion du 17 janvier dit que malgré la déclaration précédente, M. Challemel ne trouve pas les dispositions de lord Granville entièrement satisfaisantes. Lord Granville entendait que la note collective ne devait être considérée que comme un encouragement purement platonique, n'impliquant la promesse d'aucune sanction. Lord Granville n'avait jamais pensé que la note proposée par M. Gambetta fût d'aucune utilité, mais il avait tenu à donner un témoignage du désir de l'Angleterre de marcher d'accord avec la France.

# CHOSSES & AUTRES

## La cataracte du Niagara

On sait que la cataracte du Niagara est produite par le déversement du lac Erie dans le lac Ontario, par l'intermédiaire de la rivière Niagara.

Cette merveilleuse chute d'eau est exploitée au point de vue de la curiosité et il est aussi question, dit le *Courrier des Etats-Unis*, de l'exploiter industriellement.

Des ingénieurs ont calculé que le déversement de la cataracte est 235,000 mètres cubes d'eau par minute, d'une hauteur de 61 mètres. Ces deux éléments fournissent un effet mécanique évalué à environ 3 millions de chevaux-vapeur.

Des ingénieurs ont donc eu la pensée d'établir, dans un endroit favorable, trois turbines gigantesques qui recevront l'eau amenée de la cataracte, au moyen d'un tuyau et pourront produire chacune une force de 1,600 chevaux. Ces 3,000 chevaux recevraient divers emplois, ils donneraient leur mouvement à des usines établies à proximité des turbines, feraient mouvoir des machines productrices de fluide électrique qui éclaireraient les localités environnantes et, une partie transporterait au loin sur des câbles-conducteurs, irait distribuer la force dans des établissements industriels situés plus loin.

Enfin, comme tout centre de production doit nécessairement se délier par voie ferrée au réseau général des chemins de fer, une partie du fluide électrique produit sur les bords du Niagara servirait à la mise en marche de locomotives électriques.

Tout cela est-il un simple rêve sorti d'un cerveau américain ? pas le moins du monde. Nous ne savons si tous ces merveilleux projets entreront dans le domaine de l'exécution, mais ce qu'il y a de certain, c'est que tout cela est absolument possible.

Avec les moyens que l'on possède aujourd'hui de produire le fluide électrique, d'envoyer ce fluide dans des machines semblables à celles qui l'ont engendré, et qui, de machines génératrices, se transforment en machines motrices, il est possible d'utiliser les grandes forces hydrauliques situées dans des localités éloignées des centres industriels. Usines, chemins de fer, peuvent recevoir la force par fil télégraphique, comme une ville peut, par la même voie, recevoir la lumière.

Si l'expérience projetée aux cataractes du Niagara est vraiment tentée, on se rendra un compte exact de ce qui doit être fait pour l'utilisation à distance des forces hydrauliques.

Sans doute les amateurs des grandes spectacles de la nature ne sauront assez regretter de voir les usines modifier l'aspect des chutes et une certaine opposition se manifester contre les projets dont nous venons de parler ; mais il semble difficile que l'autorita-

tion puisse s'opposer à l'établissement des usines manufacturières dans un pays où le beau cède toujours le pas à l'utile.

## Les acteurs parisiens

Nous avons reproduit les inscriptions de Scapin relativement à l'âge des principaux artistes de Paris. Contons-nous à série en faisant connaître les premières professions de ces artistes :

- Avent d'être au théâtre : MM.
- Alexandre (Renaissance) était acteur forain.
- Boron brigadier de dragons.
- Blondelet, sauvage au café des Aveugles.
- Bellot, marchand de nouveautés.
- Bonnesœur, menuisier.
- Boudouresque, limonadier.
- Blaisot, élève du Conservatoire !!!
- Berthelier, commis libraire.
- Barre, séminariste.
- Coquelin aîné, patronnet.
- Coquelin cadet, patronnet.
- Christian, menuisier.
- Cosset, grainier.
- Duqui (Variétés), armurier.
- Deslats (P.), choriste aux Italiens.
- Derval, employé de ministère.
- Dumaine, commis mercier.
- Dailly, typographe.
- Duchesse, soldat.
- Dulaurens, forgeron.
- Daubray, commerçant.
- Dupuis (Vau-de-Ville), architecte.
- Faure, enfant de chœur.
- Fugère, sculpteur et voyageur de commerce.
- Got, employé à la préfecture de la Seine.
- Grivot, graveur sur métaux.
- Guyon, serrurier-mécanicien.
- Gravier, coiffeur.
- Gaillard, cordonnier.
- Hamburg-r, dessinateur en châles.
- Hittmann, acteur forain.
- Hycinthe, perruquier.
- Isaël, tailleur.
- Lassalle, dessinateur.
- Lassouche, marchand d'antiquités.
- Lefolaine, séminariste.
- Luce, employé de ministère.
- Lyonnet (Anacole), lithographe.
- Léonce, étudiant en droit.
- Laurent, fabricant d'escaliers.
- Luguet (René), mousse.
- Montrouge, architecte.
- Moriet, peintre en décors.
- Milher, étudiant en médecine.
- Moutbars, prétendant au trône de Hongrie.
- Mouret-Sully, étudiant en droit.
- Paul Moutet, docteur en médecine.
- Melchisedec, employé de commerce.

- Menu, tapissier.
- Nicot, entrepreneur d'asphalte.
- Porel menuisier.
- Prudhon, limonadier.
- Pradeau, armurier.
- Roux, marchand de porcelaines.
- Raymond, lithographe.
- Saint-Germain, commis en librairie.
- Simon Max, peintre en bâtiments.
- Sellier, garçon marchand de vin.
- Talbot, épicier.
- Talzac, plafonneur.
- Taillade, professeur dans un pensionnat.
- Taskin, chantre à la maîtrise de Saint-Roch.
- Vois, violon à l'Opéra-Comique.
- Vauthier, acteur forain.
- Videix, cordonnier.
- Villaret, brasseur.
- Worms, typographe.

## MAISON D'ACCOUCHEMENT

TENUE PAR  
**Mme V<sup>e</sup> YVERNAT**  
3, rue Vieil-Renoersé (Saint-Georges) angle de la rue du Doyenné, Lyon  
Pension pour les Dames enceintes  
Chambres indépendantes. Soins intelligents et discrétion.  
Consultations. — PRIX MODÉRÉS  
Connait l'allemand

## Maison de Santé et de Convalescence

**A MEYZIEUX** près Lyon  
située dans un pays très salubre, au milieu d'une vaste propriété d'agrément, avec salles d'ombrage, jeux divers, gymnase, belvédère, serres chaudes avec plantes rares, jardin d'hiver, chapelle, salle de billard, bibliothèque, etc.  
Pour renseignements, s'adresser à M. le docteur **Courjon**, directeur de l'établissement, à Meyzieux, tous les jours, ou à Lyon les lundi, mercredi et samedi, de 3 à 5 heures. 2583

## INSTITUTION DE SOURDS-MUETS

Enseignement par la parole. Etablissement subventionné par la ville de Lyon. Reçoit des élèves boursiers. Pour cause d'agrandissement, transféré, 56, rue des Maisons Neuves, Villeurbanne (Lyon).  
J. HUGENTOBLE, directeur.

# CRÉDIT DE FRANCE

Ancienne Société Générale Française de Crédit  
SOCIÉTÉ ANONYME. — CAPITAL 75 MILLIONS

Succursale de Lyon : 1, rue de la République

La Société bonifie actuellement

2 0/0	pour les dépôts à vue
3 0/0	de 6 à 11 moi
4 0/0	de 1 an à 23 mois
5 0/0	de 2 ans et au-delà

## BOURSE DE LYON

Du 24 juin 1892

Rentes	Comptant-Actions
3 0/0 amortissable	81 35
4 1/2	82 40
5 0/0 français	114 50
Autrichien 4 0/0	11 80
Russe 5 0/0	11 80
Espagne 3 0/0	21 1/2
Dettes Egypt. unifiée	21 1/2
Actions	
Crédit mob. Espag.	475
Crédit Lyonnais	707
Union générale	707
S. Lyon et Loire	707
B. Hypothèque France	707
Sec. foncière Lyonn.	707
Banque Ottomane	765
Paris-Lyon-Médit.	765
Cho. Autrichien	672
Lombard-Vénitien	280
Marseillais	5 0
Mord-Occident	5 0
Suez	23 1/2
Comptant-Actions	
81 35	Gar de Lyon
82 40	Gar de la Guillotière
114 50	Mines de la Loire
11 80	Montrambert
11 80	St-Etienne
21 1/2	Rive-de-Gier
21 1/2	Société Lyonnaise
	Bateaux-Omnibus
	Baux
	Dombes
	Abattoirs
	Verreries L. et Rhodé
	Croix-Rouge
	Obligations
	Ville-de-Lyon
	Ville-de-Paris 1889
	Ville-de-Paris 1871
	Lombardes-anciennes
	Lombardes-nouvelles
	Loire
	Saint-Etienne
	Rhône-et-Loire 4 0/0
	Paris-Lyon

Le rédacteur gérant, Victor GOURBAUD  
Lyon. — Imp. Welterer, rue Bellecordière, 14

## VENTES JUDICIAIRES

Le lundi vingt-six juin mil huit cent quatre-vingt-deux, à dix heures du matin, sur la place publique de la Croix-Rousse, il sera vendu divers objets mobiliers saisis tels que : table, armoire, horloge, commode, chaises, bois et paille, placard tout neant avec cornets, tableaux avec cadres, pièces de cuisine et vaisselle.

Le lundi vingt-six juin mil huit cent quatre-vingt-deux, à dix heures du matin, sur la place publique de la Croix-Rousse, il sera vendu divers objets mobiliers saisis tels que : armoires, commode, glace, lampes modérateur, table, armoire, bureau, garde-manger, placard, table de nuit, pièces batterie de cuisine et vaisselle.

Le lundi vingt-six juin mil huit cent quatre-vingt-deux, à onze heures du matin, sur la place publique de Monplaisir, il sera vendu divers objets mobiliers saisis tels que : fourneau avec cornets, lampe modérateur, réchaud, glace, tables, compoirt, la teuil, commode, armoire, bois et paille, table de nuit, garde-robe, placard.

Le lundi vingt-six juin mil huit cent quatre-vingt-deux, à onze heures du matin, sur la place publique de Monplaisir, à Lyon, il sera vendu divers objets saisis, tels que : une voiture sous remise, à quatre roues, un cheval, avec les harnais et tous les accessoires y relatifs.

Le lundi vingt-six juin mil huit cent quatre-vingt-deux, à onze heures du matin, sur la place publique de Monplaisir, à Lyon, il sera vendu divers objets saisis tels que : une voiture sous remise, à quatre roues, un cheval, avec les harnais et tous les accessoires y relatifs.

Le mardi vingt-sept juin 1892, à onze heures du matin, sur la place publique de Kléber, à Lyon, il sera vendu divers objets mobiliers saisis, tels que : une voiture sous remise ; un cheval avec les harnais etc.

Le lundi vingt-six juin mil huit cent quatre-vingt-deux, à dix heures du matin, sur la place publique de Belfort, il sera vendu divers objets mobiliers saisis, tels que : mécanique à évider la soie, commode, glace, poêle en fonte avec cornets, placard, table, hais.

Le mardi vingt-sept juin mil huit cent quatre-vingt-deux, à midi, sur la place publique de la Bascule, à Lyon, il sera vendu divers objets mobiliers saisis, tels que : table, garde-robe, réveil-matin, chaises, fourneau de cuisine avec cornets ;

# CRÉDIT DE FRANCE

Ancienne Société générale Française de Crédit

## SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 75,000,000 DE FRANCS

Siège social : 17, RUE DE LONDRES, Paris

LE PROPRIÉTAIRE DU JOURNAL  
**Le Moniteur**  
DES  
**Valeurs à Lots**

Paraisant tous les Dimanches avec une Causerie financière du baron Louis).

LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la liste officielle des Tirages de toutes Valeurs Françaises et Étrangères.

Le plus complet de tous les journaux (16 pages de texte).

Une Revue générale de toutes les Vale. La cote officielle de la Bourse Des Arbitrages avantageux, le prix des Coupons. Des Documents inédits.

**IL DONNE**

**Succursale de Lyon, 1, RUE DE LA RÉPUBLIQUE, 1.**

### OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ

- Ordres de Bourse.
- Dépôts de titres et Dépôts d'argent.
- Paiement de tous Coupons.
- Souscriptions à toutes Emissions.
- Comptes de Chèques.
- Renseignements financiers.
- Service Télégraphique spécial.

mobiliers saisis, tels que : deux voitures pour l'industrie y compris le train port de la bouche, chevaline, deux chevaux avec les harnais et les accessoires.

Le lundi vingt-six juin mil huit cent quatre-vingt-deux, à midi, sur la place publique de la Bascule, aux Charpenne, il sera vendu divers objets saisis tels que : deux voitures pour l'industrie, à quatre roues, deux chevaux, avec les harnais et tous les accessoires y relatifs.

Le mardi, vingt-sept juin mil huit cent quatre-vingt-deux, à midi, sur la place publique de la Vilette, à Lyon, il sera vendu divers objets mobiliers saisis tels que : Machine à carder la laine avec tous ses accessoires y relatifs.

Le lundi, vingt-six juin mil huit cent quatre-vingt-deux, à midi, sur la place publique de la Vilette, à Lyon, il sera vendu divers objets mobiliers saisis tels que : commode, fourneau avec cornets, tables, chaises, bois et paille, poêle en fonte avec cornets, glace, armoire buffet, lampe modérateur, batterie de cuisine et vaisselle.

Le mardi vingt-sept juin mil huit cent quatre-vingt-deux, à midi, sur la place publique de la Bascule, à Lyon, il sera vendu divers objets mobiliers saisis, tels que : table, garde-robe, réveil-matin, chaises, fourneau de cuisine avec cornets ;

petit garde manger ; petite table, pièces batterie de cuisine et vaisselle.

Le mardi vingt-sept juin mil huit cent quatre-vingt-deux, à dix heures du matin, sur la place publique de la Guillotière, il sera vendu divers objets mobiliers saisis, tels que : commode, chaises, table, poêle avec cornets, pièces batterie de cuisine et de vaisselle, montre en argent, chaîne en or, matelas en laine.

Le lundi, vingt-six juin mil huit cent quatre-vingt-deux, à midi, sur la place publique de la Vilette, à Lyon, il sera vendu divers objets mobiliers saisis tels que : Machine à carder la laine avec tous ses accessoires y relatifs.

Le lundi, vingt-six juin mil huit cent quatre-vingt-deux, à midi, sur la place publique de la Vilette, à Lyon, il sera vendu divers objets mobiliers saisis tels que : commode, fourneau avec cornets, tables, chaises, bois et paille, poêle en fonte avec cornets, glace, armoire buffet, lampe modérateur, batterie de cuisine et vaisselle.

Le mardi vingt-sept juin mil huit cent quatre-vingt-deux, à midi, sur la place publique de la Bascule, à Lyon, il sera vendu divers objets saisis, tels que : vingt machines à coudre, système Molière.

Le mardi vingt-sept juin mil huit cent quatre-vingt-deux, à dix heures du matin, sur la place publique de Saint-Pothin à Lyon, il sera vendu divers objets mobiliers saisis tels que : fourneau de cuisine avec cornets ; pièces batterie de cuisine et vaisselle ; Bout-illes de liqueurs et vidange ; table en bois de h-yer, de restaurant ; une pièce de vin rouge, comptoir.

Le mardi vingt-sept juin mil huit cent quatre-vingt-deux, à onze heures du matin, sur la place publique des hospices à Lyon, il sera vendu divers objets mobiliers saisis tels que : horloge, bureau, placards, fourneau de cuisine avec cornets, réchaud, lampe modérateur, matelas en laine, matelas, pompe pour l'épuration des matelas, pièces batterie de cuisine et vaisselle.

Le mardi vingt-sept juin mil huit cent quatre-vingt-deux, à midi, sur la place publique de Saint-Dionis, à Lyon, il sera vendu divers objets mobiliers saisis tels que : cinq lits garnis, table de restaurant en bois dur, pièces batterie de cuisine et vaisselle ; orloge, chaises tabourets bois et paille.

Etude de M. Fontenelle, huissier à Lyon, pl. des Terreaux 7

VENTE MOBILIÈRE aux enchères publiques Le mercredi vingt-huit juin mil huit cent quatre-vingt-deux, à Lyon, à onze heures du matin, place Sa-

thonay, il sera procédé à la vente aux enchères publiques et au comptant de divers objets mobiliers et marchandises consistant en : machines à coudre, tables, chaises, dévideur, chiffonniers etc.

Le mardi vingt-sept juin mil huit cent quatre-vingt-deux, à onze heures du matin, à Lyon, place de la République, n° 44, vente aux enchères publiques et accompagnée de divers objets mobiliers, soit ameublement de salle à manger, tables, buffets, chaises, ameublement de salon, guéridon, chaises, bahut, glace, etc.

VER solitaire. Guérison par les globules de Secretan, le seul remède infailible adopté dans les hôpitaux de Paris. Pris d'insuccès possible Pharm. Friedland, 37, avenue Friedland, Paris et dans les pharm. importantes. Envoi franco c. mandat 15 fr.

DES BOISSONS GAZEUSES. — Grand manuel du fabricant, 1 vol grand in-8° illustré de 80 gravures, indispensable à tous ceux qui s'occupent de la lucrative industrie des boissons gazeuses, débilitants, brassés, etc. Envoi franco contre 5 fr. en timbres poste adressés à l'auteur : Hermann-Lesclapart, 114, faubourg Poissonnière, Paris, et chez tous les libraires.

RENTES viagères à 80 ans 10 0/0, à 60 ans 15 0/0, à 50 ans 20 0/0, à 80 ans 25 0/0, à 90 ans 30 0/0. Crédit Financier 184, r. Rivoli, Paris.

## ESSENCE

MAISON CHARLES BON  
Mallets et Articles de voyage  
LYON  
10, rue de la Belle-Cordière 10

J'OFFRE de faire gagner au moins 12 fr. par jour sans quitter son emploi (hommes ou dames) et 50 fr. en voyageant pour la vente de 80 articles nouveaux plus s'ieux. J'envoie mon nouveau catalogue illustré franco avec le prix de vente et de revient contre 75 cent. S'adresser à M. de Boyères, 59, rue Boileau, Paris.

PRETS sur titres français et étrangers, cotés et non cotés jusqu'à 90 0/0 de leur valeur. Ventes et achats. Crédit Financier 184, r. Rivoli, Paris.

# FORTUNE ASSURÉE

à tous adhérents de la PARTICIPATION INDUSTRIELLE. Envoi gratuit de la brochure explicative. — S'adresser à l'Union Financière, 4, rue de Hanovre, Paris.